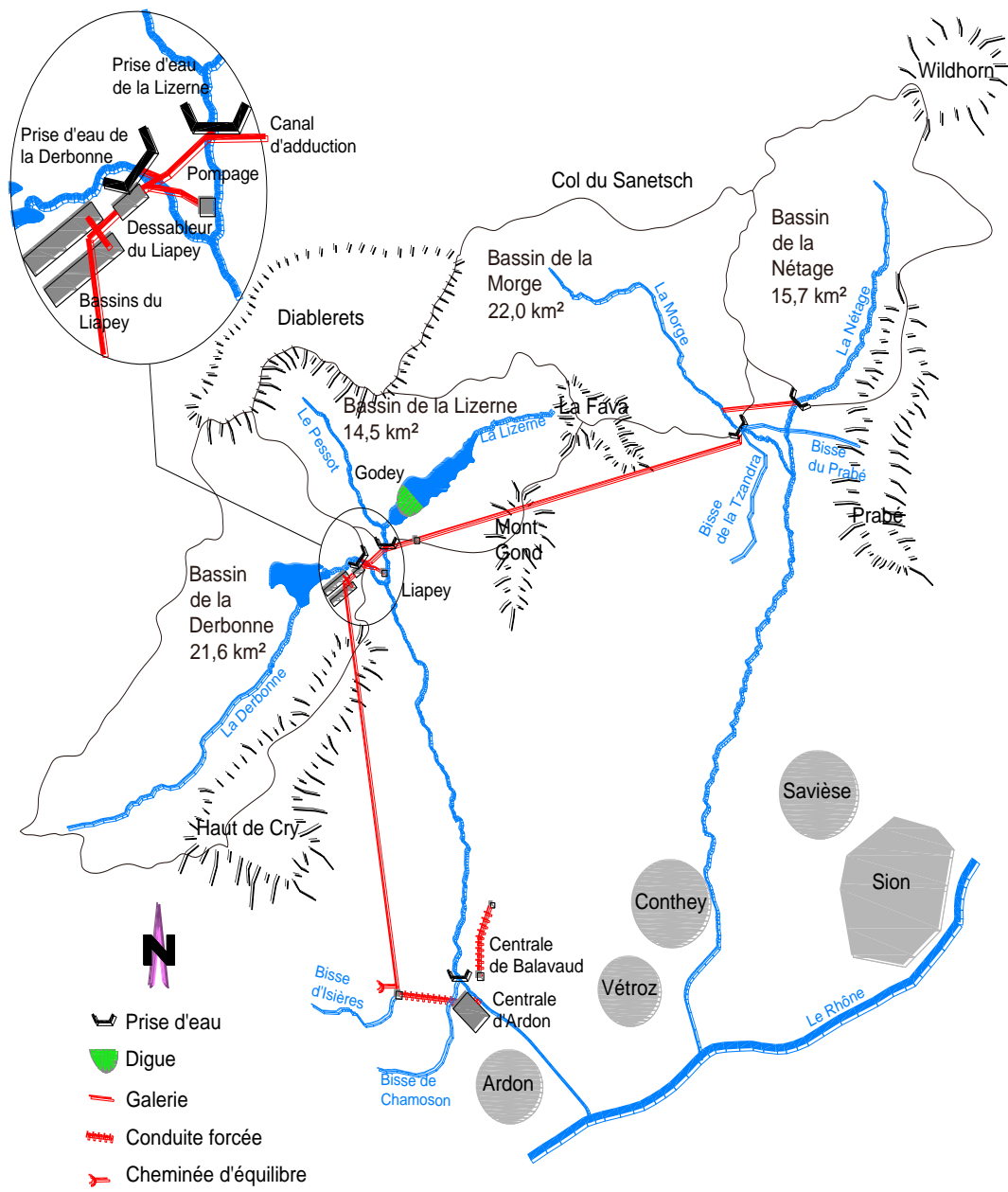




56^e RAPPORT DE GESTION

2012/2013

LIZERNE ET MORGE S.A. SION





ACTIONNAIRES

AXPO Trading AG (AXPO)	50 %
FMV SA (FMV)	20 %
Ville de Sion (SION)	20 %
Ville de Sierre (SIERRE)	10 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans, soit de 2012 à 2014.

MM. Alfred Squaratti	à Sion, Président
Guy Bühler	à Belmont-sur-Lausanne, Vice-Président
Nicolas Antille	à Veyras
Didier Grall	à Huningue (F)
Paul Michellod	à Leytron
Daniel Wenger	à Villars-sous-Yens

Représentant des communes concédantes

M. Stéphane Germanier, à Vétroz

Délégué du Gouvernement valaisan

M. Jean Rossier, à Sion

Secrétaire du Conseil d'administration

M. Jean-Albert Ferrez, à Verbier

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire FIDAG S.A., à Sion

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région S.A., à Sion



EXPLOITATION

L'exercice sous revue se clôt avec une production qui atteint 102 % de la moyenne des 20 dernières années. Une couverture neigeuse supérieure à la moyenne, ainsi que d'intenses précipitations au mois d'octobre expliquent ce bon résultat qui contraste avec celui de l'année précédente (77%).

L'exploitation de l'aménagement s'est déroulée sans incident notable. Les révisions des groupes de production de l'usine d'Ardon se sont déroulées comme de coutume durant la période hivernale. A cette occasion, les échangeurs de chaleur de l'alternateur du groupe 1 ont été remplacés.

Afin d'être pleinement compatible avec le fonctionnement de la nouvelle station d'ultrafiltration du Petit St-Bernard, le système de commande de la centrale de Balavaud a été modifié. Le comportement de la turbine est à présent conforme aux besoins du réseau d'eau potable.

Suite à la campagne de vérification de la sécurité aux séismes de tous les ouvrages d'accumulation dont l'OFEN a la surveillance, Lizerne et Morge SA a fourni dans les délais l'analyse sismique relative à la digue du Godey. Le rapport démontre qu'en cas de tremblement de terre la stabilité de l'ouvrage est assurée.

En relation avec l'application de la loi sur la protection des eaux (LEaux), les dossiers finaux des mesures d'assainissement des bassins versants de la Lizerne et de la Morge ont été transmis au Service cantonal de l'énergie et des forces hydrauliques pour mise à l'enquête. Dans le cadre de cette procédure, le WWF a déposé plusieurs recours, principalement contre les mesures de dotation car jugées insuffisantes. Comme le Tribunal fédéral a donné raison aux associations environnementales dans le cas des Misozer Kraftwerke AG, l'autorité cantonale a décidé d'abandonner son modèle de gestion intégrée par bassins versants et demande aujourd'hui que les mesures d'assainissement soient réalisées en conformité avec l'arrêté du TF. Le contexte économique de la société hydroélectrique devient un élément central pour définir les débits de dotations résiduelles. Les mesures de renaturation ne seront plus à charge des aménagements. De nouvelles négociations avec tous les acteurs concernés devront donc être mises sur pied afin de redéfinir les valeurs de dotation.

Le 27 mars 2013, le Tribunal fédéral (TF) a décidé que les centrales électriques, dont LMSA, qui n'avaient pas déposé de recours contre une disposition initiale de la Commission fédérale de l'électricité ElCom ne devront pas assumer les frais des prestations de services système (SDL) pour l'année 2009. Auparavant, on présupposait que seules les centrales électriques qui avaient participé au premier recours étaient remboursées. Le montant n'a pas été porté au bilan car celui-ci n'est pas exactement connu et les modalités de remboursement pas encore déterminées.



Vue du poste de coupure à la centrale d'Ardon



Période

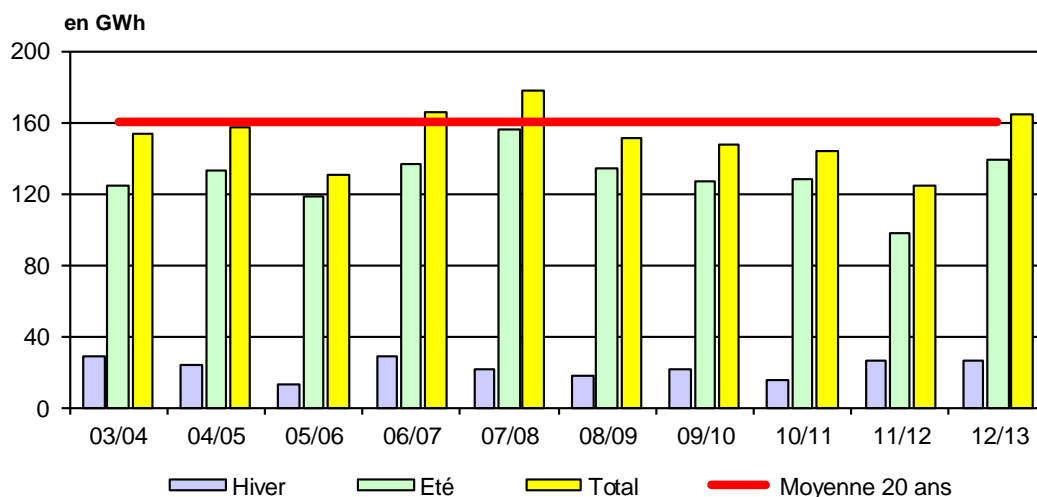
Le présent rapport couvre la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Production d'énergie

La production de l'année 2012/2013 se situe à 1.8 % en dessus de la moyenne des 20 dernières années.

La production totale brute de l'aménagement se répartit de la manière suivante :

	2012/2013 MWh	2011/2012 MWh	Moyenne des 20 ans MWh
Production d'été	138'020	97'412	134'222
Production d'hiver	25'053	25'432	25'910
Production annuelle	163'073	122'844	160'132
Ajustement	- 7'199	- 6'296	- 3'032
Production partenaires	155'874	116'548	157'100



Le groupe auxiliaire a produit durant l'année hydrologique 1'007 MWh. Cette production représente environ le 95.4 % de la moyenne multiannuelle (20 ans).

La petite centrale de Balavaud a produit durant l'année hydrologique 2'052 MWh. Cette production représente environ le 94.9 % de la moyenne multiannuelle (20 ans).

Après déduction de l'énergie d'ajustement, la production totale nette mise à disposition des partenaires s'élève à 155'874 MWh.

Personnel

L'effectif du personnel mis à disposition pour l'exploitation de l'aménagement compte 9 collaborateurs à la clôture de l'exercice. Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.

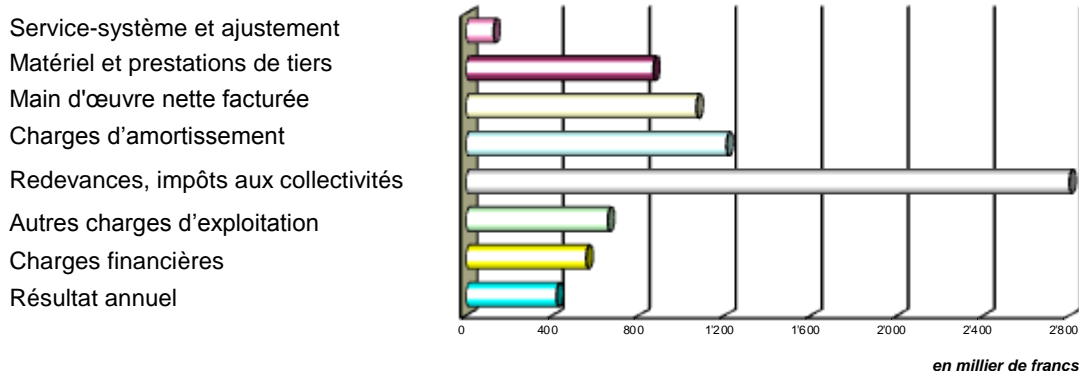


COMPTES ANNUELS

Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2012/2013 s'élève à CHF 6.515 mio, en diminution de CHF 0.010 mio par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation des dépenses prises en charge par les partenaires (de CHF 6.289 mio à CHF 6.526 mio) est essentiellement due au poste "redevances hydrauliques". Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base du prix du marché et des profils de production de l'aménagement.



Le "résultat" permet l'attribution d'un dividende correspondant à un intérêt équitable sur le capital mis à disposition par les actionnaires. Le dividende 2012/2013 proposé à l'Assemblée générale se monte à 4 % du capital-actions.

Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement le montant facturé à la clôture de l'exercice pour la vente d'énergie de la centrale de Balavaud et du groupe auxiliaire, ainsi qu'à la vente d'eau potable à la Commune de Savièse.

Le compte de régularisation de l'actif englobe principalement l'avoir fiscal (différence entre les acomptes d'impôts payés et le calcul d'impôts), ainsi que les primes d'assurances payées d'avance.

Passif

Les dettes sur achats et prestations concernent essentiellement les fournisseurs payés après la clôture.

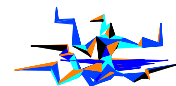
Le compte de régularisation du passif englobe les redevances courues, les travaux en cours, le montant remboursé aux partenaires pour la régularisation des frais annuels.

Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 663b du Code des Obligations avec les normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend notamment une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

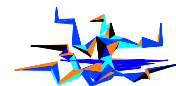
Organe de révision

L'Assemblée générale du 23 août 2012 a confié le mandat de révision, pour une année, à la Fiduciaire FIDAG S.A., à Sion.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en mille CHF	Annexe	2012/13	2011/12
Frais annuels à la charge des partenaires	5	6 526	6 289
Autres produits d'exploitation	6	1 544	1 863
Produits d'exploitation		8 070	8 152
Service-système et régulation		-129	-276
Matériel et prestations de tiers		-870	-1 047
Main d'œuvre facturée	19	-1 070	-1 170
Redevances et impôt spécial	7	-2 310	-1 805
Energie gratuite, de restitution		-46	-60
Charges d'amortissement		-1 210	-1 284
Autres charges d'exploitation		-659	-662
Impôts sur le capital et impôts divers		-221	-221
Charges d'exploitation		-6 515	-6 525
Résultat avant intérêts et impôts		1 555	1 627
Produits financiers		2	3
Charges financières	8	-561	-586
Produits/Charges hors exploitation	9	6	6
Résultat avant impôt sur le bénéfice		1 002	1 050
Impôt sur le bénéfice	10	-581	-629
Résultat		421	421



BILAN

en mille CHF	Annexe	31.03.2013	31.03.2012
Immobilisations corporelles	11	33 593	34 673
Immobilisations incorporelles	11	242	248
Total de l'actif immobilisé		33 835	34 921
Créances résultant de ventes et de prestations	12	166	239
Autres créances		0	17
Comptes de régularisation actif	13	2 062	1 320
Liquidités	4	85	80
Total de l'actif circulant		2 313	1 656
TOTAL DE L'ACTIF		36 148	36 577
Capital-actions		10 000	10 000
Réserve générale		1 144	1 123
Résultat au bilan		421	421
Total des fonds propres		11 565	11 544
Dettes financières à long terme	14	20 000	21 000
Total des fonds étrangers à long terme		20 000	21 000
Dettes résultant d'achats et de prestations	15	843	1 297
Dettes financières à court terme	16	3 500	2 400
Autres dettes	17	0	3
Comptes de régularisation passif	18	240	333
Total des fonds étrangers à court terme		4 583	4 033
Total des fonds étrangers		24 583	25 033
TOTAL DU PASSIF		36 148	36 577



TABLEAU DE FINANCEMENT

en mille CHF	2012/13	2011/12
Résultat	421	421
Amortissements	1 210	1 284
Cash flow	1 631	1 705
Variation de l'actif circulant net (liquidités non comprises)	-1 202	-318
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	429	1 387
Investissements nets sur immobilisations corporelles	-124	-122
Flux de fonds relatifs aux investissements	-124	-122
Free cash flow	305	1 265
Dividende distribué	-400	-400
Variation des dettes financières à long terme	-1 000	-1 000
Variation des dettes financières à court terme	1 100	100
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-300	-1 300
Variation des liquidités	-5	-35
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	80	115
Liquidités à la fin de l'exercice	85	80
Variation des liquidités	5	-35



TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 1'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.— chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.04.11	10 000	1 102	421	11 523
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2011/12			421	421
Capitaux propres au 31.03.12	10 000	1 123	421	11 544

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.04.12	10 000	1 123	421	11 544
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2012/13			421	421
Capitaux propres au 31.03.13	10 000	1 144	421	11 565

A l'Assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.



CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

en mille CHF	2012/13	2011/12
Détail des comptes		
Frais annuels à la charge des partenaires	6 526	6 289
Autres produits d'exploitation	1 544	1 863
Produits financiers	2	3
Prestations de l'entreprise	8 072	8 155
Service-système et ajustement	-129	-276
Matériel et prestations de tiers	-870	-1 047
Autres charges d'exploitation	-659	-662
Produits/charges hors exploitation	6	6
Prestations préalables	-1 652	-1 979
Résultat brut réalisé	6 420	6 176
Amortissements	-1 210	-1 284
RÉSULTAT NET RÉALISÉ	5 210	4 892

en mille CHF		2012/13	2011/12
Répartition des charges			
	en %		
Main d'œuvre facturée	20.5	1 070	1 170
Redevances et impôt spécial	44.3	2 310	1 805
Energie gratuite, de restitution	0.9	46	60
Impôts	15.4	802	850
Redevances et impôts aux collectivités publiques	60.6	3 158	2 715
Intérêt sur le capital étranger	10.8	561	586
Intérêt sur le capital propre	7.7	400	400
Attribution à la réserve	0.4	21	21
RÉPARTITION TOTALE	100.0	5 210	4 892



ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes annuels de la Lizerne et Morge S.A. ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 663b du Code des obligations (CO), "Annexe".

2- Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan, aux coûts d'achat ou de production diminués des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique ou, pour les installations avec droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Bâtiments d'exploitation et administratifs	35 - 50 ans
Installations partie électrique	10 - 40 ans
Installations partie hydraulique	25 - 90 ans
Installations de transport	25 - 40 ans
Installations de distribution	25 - 40 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	5 - 15 ans
Installations en construction et projets	seulement en cas de dépréciation de valeur

Les immobilisations incorporelles (concessions) sont prises en compte dans le bilan à leur valeur d'achat, et l'amortissement est fait linéairement sur la durée de la concession, soit de 90 ans. La concession a été octroyée jusqu'au 31.12.2052.

Les investissements pour le renouvellement ou l'amélioration de l'aménagement sont activés si leur durée est prolongée d'une manière significative, si leur capacité est augmentée ou si une amélioration substantielle de la qualité de la production peut être obtenue.

3- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

4- Liquidités et titres

Les liquidités contiennent les avoirs postaux et bancaires, ainsi que les placements financiers auprès des banques ou de tiers, avec une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

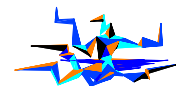
Les titres sont repris aux coûts d'acquisition diminués d'éventuelles pertes de valeurs.

5- Frais annuels à la charge des partenaires

Les frais non couverts par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le contrat de partenaire, pris en charge par les actionnaires en fonction de leur participation.

6- Autres produits d'exploitation

en mille CHF	2012/13	2011/12
Ventes d'énergie et d'eau	652	670
Utilisation du réseau 65 kV	324	452
Remboursements de prestations	152	159
Autres produits divers	24	18
Energie d'ajustement	392	564
Total	1 544	1 863



7- Redevances et impôt spécial

en mille CHF	2012/13	2011/12
Redevances hydrauliques aux communes	924	722
Impôt spécial sur les forces hydrauliques canton	1 386	1 083
Total	2 310	1 805

8- Charges financières

en mille CHF	2012/13	2011/12
Intérêts sur emprunts	558	584
Autres frais financiers	3	2
Total	561	586

9- Produits/Charges hors exploitation

en mille CHF	2012/13	2011/12
Produits hors exploitation	6	6
Charges hors exploitation	0	0
Total	6	6

10- Impôt sur le bénéfice

en mille CHF	2012/13	2011/12
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	581	629
Total	581	629

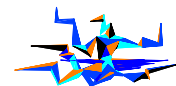
Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base du profil de production de l'aménagement valorisé au prix du marché.

11- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations au 31.03.2012 se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Installations en construction	Concessions	Total
Valeurs d'achat au 01.04.11	660	69 549	0	350	70 559
Entrées	0	0	122	0	122
Sorties	0	0	0	0	0
Reclassification	0	122	-122	0	0
Valeurs d'achat au 31.03.12	660	69 671	0	350	70 681
Amort. cumulés au 01.04.11	-660	-33 720	0	-96	-34 476
Amortissements 2011/2012	0	-1 278	0	-6	-1 284
Sorties	0	0	0	0	0
Amort. cumulés au 31.03.12	-660	-34 998	0	-102	-35 760
Valeur comptable nette au 31.03.12	0	34 673	0	248	34 921

Les valeurs d'assurances incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent au 31.03.2012 à CHF 44.86 mio.



Les immobilisations au 31.03.2013 se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Installations en construction	Concessions	Total
Valeurs d'achat au 01.04.12	660	69 671	0	350	70 681
Entrées	0	0	124	0	124
Sorties	0	0	0	0	0
Reclassification	0	124	-124	0	0
Valeurs d'achat au 31.03.13	660	69 795	0	350	70 805
Amort. cumulés au 01.04.12	-660	-34 998	0	-102	-35 760
Amortissements 2012/2013	0	-1 204	0	-6	-1 210
Sorties	0	0	0	0	0
Amort. cumulés au 31.03.13	-660	-36 202	0	-108	-36 970
Valeur comptable nette au 31.03.13	0	33 593	0	242	33 835

Les valeurs d'assurances incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent au 31.03.2013 à CHF 45.02 mio.

12- Créances résultant de ventes et de prestations

en mille CHF	31.03.2013	31.03.2012
Vis-à-vis des actionnaires	26	86
Vis-à-vis de tiers	140	153
Total	166	239

13- Comptes de régularisation actif

en mille CHF	31.03.2013	31.03.2012
Actifs transitoires vis-à-vis de tiers	66	20
Avoir fiscal	1 996	1 300
Total	2 062	1 320

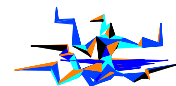
Au 31.03.2013, les actifs transitoires englobent les primes d'assurances et des cotisations payées d'avance.

14- Dettes financières à long terme

en mille CHF		31.03.2013	31.03.2012
Taux d'intérêt	Durée		
2.54 %	30.03.06-29.03.16	20 000	20 000
2.52 %	30.03.06-29.03.14	0	1 000
Total		20 000	21 000

15- Dettes résultant d'achats et de prestations

en mille CHF	31.03.2013	31.03.2012
Vis-à-vis des actionnaires	664	1 091
Vis-à-vis de tiers	179	206
Total	843	1 297



16- Dettes financières à court terme

en mille CHF		31.03.2013	31.03.2012	
Taux d'intérêt	Durée			
2.52 %	01.04.12-31.03.13	0	1 000	
2.52 %	01.04.13-31.03.14	1 000	0	
0.40 %	05.03.13-02.06.13	vis-à-vis des actionnaires	2 500	1 400
Total		3 500	2 400	

17- Autres dettes

en mille CHF		31.03.2013	31.03.2012
Vis-à-vis de tiers		0	3
Total		0	3

18- Comptes de régularisation passif

en mille CHF		31.03.2013	31.03.2012
Redevances et impôt spécial		28	183
Passifs transitoires vis-à-vis de tiers		212	150
Total		240	333

Au 31.03.2013, les passifs transitoires enregistrent principalement les intérêts courus ainsi que les travaux en cours.

19- Engagements résultant de la prévoyance professionnelle

La société n'a pas de collaborateur propre. Conformément au contrat de mandat, le personnel nécessaire est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région S.A. Les frais de personnel figurant au compte de résultat correspondent aux charges facturées par l'Energie de Sion-Région S.A. La société n'est donc pas porteuse de risques selon Swiss GAAP RPC 16.

20- Relations avec des sociétés liées

Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles sont mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément au contrat de partenaires.

21- Evaluation des risques

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été formalisée. Cette analyse traite des principaux risques auxquels elle est exposée et de leurs conséquences sur les états financiers.

22- Indications supplémentaires

Dès l'exercice 2009, l'impôt sur le bénéfice est taxé provisoirement car il fait toujours l'objet de pourparlers avec le Canton du Valais. Il pourrait être, pour les années 2009 à 2013, modifié en fonction du résultat des négociations.

Le 27 mars 2013, le Tribunal fédéral (TF) a décidé que les centrales électriques n'ayant pas déposé de recours contre une disposition initiale de l'EICOM n'auront pas à assumer les frais des prestations des services système (SDL) pour l'année 2009. Le montant n'a pas été porté au bilan car celui-ci n'est pas exactement connu et les modalités de remboursement pas encore déterminées.

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 663b du CO ou des normes Swiss GAAP RPC.



PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

CHF	2012/13	2011/12
Report de l'exercice précédent	-	-
Résultat de l'exercice	421'000	421'000
Résultat au bilan	421'000	421'000
Dividende 4 % (exercice précédent: 4 %)	400'000	400'000
Attribution à la réserve générale	21'000	21'000
Report à nouveau	-	-
Total	421'000	421'000

Sion, le 14 juin 2013

Au nom du Conseil d'administration
Le Président Le Vice-Président

Alfred Squaratti *Guy Bühler*



ADMINISTRATION

Lors de l'Assemblée générale du 23 août 2012, Le Président, M. Alfred Squaratti, a rendu un hommage chaleureux à M. Raphaël Morisod, Directeur et secrétaire de la société pendant près de 20 ans et qui a fait valoir son droit à la retraite. Au nom du Conseil d'administration, il remercie M. Morisod pour tout le travail accompli au service de la société et lui remet un cadeau.

Le Président souhaite la bienvenue et présente à l'assemblée M. Jean-Albert Ferrez, Directeur général de l'ESR et futur secrétaire de la société.

Conformément à l'article 21 des statuts, il appartiendra à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice écoulé d'élire l'Organe de révision pour l'exercice 2013/2014.

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES
DE LIZERNE ET MORGE SA, A SION**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (compte de profits et pertes, bilan, tableau de financement, tableau des variations des capitaux propres et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 mars 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'Administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

A blue ink signature of Christelle Sierro Fardel, consisting of a stylized, flowing script.

Christelle Sierro Fardel
Experte-réviser agréée
Réviser responsable

A blue ink signature of Marc-André Ballestraz, featuring a large, stylized 'B' and 'A'.

Marc-André Ballestraz
Expert-réviser agréé

Sion, le 17 juin 2013